

VIVRE DANS LES YVELINES

VERSAILLES

Incertitudes après le décès du bébé

Cinq jours après le tragique accident de la rue Antoine-Richard à Versailles, le commissariat a lancé un appel à témoins. Vendredi soir, à 19 h 05, les policiers sont appelés au 11, rue Antoine-Richard pour un accident. Un bébé de 13 mois, dans une poussette, vient d'être fauché par une Peugeot 406. La conductrice, âgée de 44 ans, en état d'ivresse, avec un taux de 0,77 mg/l d'air expiré, a perdu le contrôle avant de percuter un arbre, un bus et de terminer sa course sur un abribus ou une maman et son fils attendaient. Le commissariat cherche des témoins qui auraient pu voir le véhicule sortir du chemin de Fausses-Reposes et si la conductrice a grillé ou non le feu rouge. *Si vous avez été témoin, contacter le 01.39.24.71.21 ou le 01.39.24.71.18.*

LES CLAYES-SOUS-BOIS

Les braqueurs du tabac écroués

Quatre braqueurs ont été déférés hier devant le tribunal correctionnel de Versailles. La justice leur reproche d'avoir lundi soir, aux Clayes-sous-Bois, braqué un bar-tabac. Vers 19 h 30, chemin des Vignes, les quatre hommes cagoulés arrivent à bord d'un Renault Kangoo, dérobé en Seine-Saint-Denis. Trois d'entre eux font irruption à visage découvert, dans le commerce, où se trouvent trois clients. Ils passent derrière le comptoir et menacent le gérant d'un pistolet automatique et d'une matraque électrique.

Le gérant en profite pour déclencher l'alarme silencieuse. Un quatrième voleur arrive dans l'établissement. Il s'empare de 1 700 € en liquide, et attache les poignets du gérant et séquestre les autres témoins dans l'arrière-boutique. Les forces de l'ordre arrivent rapidement sur les lieux et surprennent les quatre hommes alors qu'ils sont en train de sortir avec de nombreux cartons de cigarettes.

Ces derniers âgés de 24 à 47 ans, tous déjà connus des services de police, sont passés aux aveux lors de leur garde à vue à la PJ de Versailles. Hier soir, ils ont été écroués et l'affaire a été renvoyée à une date ultérieure, à la demande des quatre hommes pour préparer leur défense.

J.C.

ÉPÔNE

Car jacking raté grâce à la police

Alors qu'il sortait d'un restaurant d'Épône mercredi soir, le propriétaire d'une Mercedes a été violemment agressé par deux individus, qui lui ont dérobé son véhicule. L'homme a été aspergé de gaz lacrymogène et frappé à plusieurs reprises. Les voleurs ont été rapidement pris en charge par une patrouille de police, qui a réussi à les intercepter dans une cité des Mureaux. Ils ont été placés en garde à vue et la voiture a pu être récupérée.

Au cours de son audition, l'un des agresseurs a reconnu les faits. Pour sa défense, il n'a pas hésité à invoquer... les grèves de la SNCF. Plutôt que de rentrer chez lui à pied, du fait du manque de trains, il aurait alors préféré « emprunter » un véhicule...

SARTROUVILLE

Les braqueurs dérobent 50 000 € en pièces de monnaie

Deux hommes cagoulés et armés d'une bombe lacrymogène ont surpris trois employés d'une société de distribution de boissons, mercredi matin, à Sartrouville. Ils ont pris la fuite avec une somme de 50 000 € sous forme de pièces de monnaie. Vers 5 h 50, rue Léon-Jouhaux, les deux malfaiteurs arrivent dans une voiture de couleur sombre devant l'entreprise Lyovel. Il bloque la Renault Twingo des salariés qui convoyait un coffre-fort rempli de pièces de monnaie destinées à l'agence de Roissy (Val-d'Oise).

Les employés tentent de se réfugier dans l'enceinte de la société. L'un des trois parvient à s'échapper et à se cacher. Mais les voleurs rattrapent les deux autres, les menacent avec une bombe lacrymogène avant de les li-

goter ensemble. Les voleurs se font remettre les clés du coffre, puis prennent la fuite avec leur voiture et celle des victimes contenant le butin.

Un préjudice estimé entre 25 000 et 50 000 €

« Ce site n'est absolument pas sécurisé, commente une source proche de l'enquête. Nous pensons que les voleurs étaient bien renseignés car, régulièrement, la même opération se reproduit sans la moindre protection. » Les infortunés employés ont été libérés par leur collègue et ont prévenu la police.

La brigade de répression du banditisme de la DRPJ de Versailles a été chargée de l'enquête. Hier matin, les policiers ont entendu les victimes. Et les techniciens de l'identification criminelle ont recueilli les traces et in-

dices sur les lieux. Selon la mairie, cette société n'avait encore jamais été braquée.

La société Lyovel est un concessionnaire de distributeurs automatiques de boissons fraîches, sandwiches, fontaines à eau froide et chaude. Elle assure la location, la vente ou le dépôt de ces différents appareils. L'entreprise existe depuis 1972 et c'est que la seconde fois qu'il est victime de braqueurs. Le site de Sartrouville est un entrepôt, créé il y a deux ans? où les employés viennent s'approvisionner pour servir les clients du secteur. La direction estime le préjudice entre 25 000 et 50 000 € et précise qu'elle dispose d'une procédure de sécurité. Elle est en train d'analyser les faits afin de comprendre ce qui n'a pas fonctionné.

JULIEN CONSTANT

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Les permis de construire de Nestlé annulés



SAINT-LAMBERT-DES-BOIS. La justice vient de mettre un coup d'arrêt au projet d'extension de l'usine d'embouteillage de la source du val Saint-Lambert. Le tribunal administratif de Versailles, saisi par trois associations, vient d'annuler les trois permis de construire obtenus par la société.

(LP/N.F..)

Mauvaise nouvelle pour le géant de l'agroalimentaire Nestlé. La justice vient de mettre un coup d'arrêt à son projet d'extension de l'usine d'embouteillage de la source du val Saint-Lambert à Saint-Lambert-des-Bois, petit village niché au cœur du parc naturel de la haute vallée de Chevreuse. Le tribunal administratif de Versailles, saisi par trois associations, vient d'annuler les trois permis de construire obtenus par la société.

Il y a déjà un an, ces mêmes associations, Yvelines Environnement, l'Association Saint-Lambert et celle des amis de la vallée du Rhodon, avaient obtenu le gel de ces chantiers. Toutes dénonçaient l'effet dévastateur des différents travaux alors effectués sur le site classé de la vallée du Rhodon : destruction du paysage, abattage d'arbres. Ils estimaient également que la société avait outrepassé ses droits. La justice leur a

donné encore raison. Et cette fois-ci a annulé les permis de construire de la route d'accès à l'usine d'embouteillage, destinée aux poids lourds, celui de la plate-forme de stationnement d'une superficie de 9 000 m², ainsi que celui autorisant la construction d'un auvent de stockage en extension de l'usine. Elle estime que ces permis de construire sont entachés d'illégalité.

Dans un des dossiers, le permis a été donné afin de régulariser des travaux déjà réalisés. Mais, surtout, le tribunal estime que les permis ont été délivrés avant même l'autorisation spéciale du ministère chargé des sites. Celle-ci doit normalement être donnée lors de l'instruction du dossier. Or, dans un des cas, le ministère de l'Environnement a délivré son accord cinq mois après la décision litigieuse.

La justice concède également que les travaux réalisés ou envisagés détério-

rent le site et que les compensations sont loin d'être suffisantes.

Les associations s'avouent satisfaites, mais ne crient pas pour autant victoire. « Pour nous, une procédure est un échec, confie Christine-Françoise Jeanneret, présidente de l'association Yvelines Environnement. Nous avons essayé le dialogue. Nestlé est une entreprise qui a des moyens. Elle aurait pu profiter des travaux pour en faire une opération prestigieuse. »

Le maire, lui, pense à l'impact de cette décision de justice. « Ces annulations vont empêcher des gens de travailler. Nestlé pensait embaucher cinq ou six personnes supplémentaires », indique Jean-Pierre Le Metayer. Nestlé Waters, pour sa part, déclare « avoir pris acte du jugement et se réserve le droit de faire appel de la décision ». Le groupe dispose pour cela d'un délai de deux mois.

VÉRONIQUE BEAUGRAND

MÉTAUX PRÉCIEUX

(Publicité)

Vos fonds de tiroirs valent de l'or

C'est rapide, discret et ça peut rapporter gros.

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Depuis plus de cinq ans, la société **VPO** est le spécialiste en France du rachat de métaux précieux (or, argent, platine) auprès des particuliers. Des boucles d'oreille dépareillées, un bracelet cassé, de l'or dentaire, ou tout autre objet or ou argent massif qui dorment au fond d'un tiroir, **VPO** rachète le tout et pour cela, se déplace près de chez vous. Les objets que vous apporterez seront évalués par un Expert **VPO**, puis payés immédiatement en fonction de la densité de métal et du poids de vos objets. Une opération qui se déroule en toute sécurité et dans la plus grande des discrétions.

Comment cela se passe concrètement ?

Un Expert de **VPO** vous reçoit en tête à tête. Là, il estime gratuitement votre bien : vérification des poinçons, détermination de la pureté du métal, pesée des objets sur une balance conforme à la réglementation française et enfin, proposition d'achat à un prix établi sur la base d'un barème national. Une fois l'affaire conclue, il suffit de remplir les formalités (se munir d'une pièce d'identité) et vous êtes payés immédiatement.



NOUS RECEVONS SANS RDV
L'expertise et l'estimation de vos objets sont gratuites.

Pour en savoir plus
Connectez vous sur www.vpo.fr
ou téléphonez au 0 800 102 04
(appel gratuit depuis un poste fixe).

L'EXPERT VPO EST PRESENT
Les 19 et 20 avril de 13h à 20h
L'AUBERGE DU MANET
61 avenue du Manet
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
06 11 40 29 07